



NOTICE MUTATIONS Pour les clubs et joueur(se)s

TARIFS :

Toutes les mutations **EXTERNES** (hors du département) sont **PAYANTES : 50€**

Toutes les mutations **INTERNES** (dans le département) sont **PAYANTES : 30€**

EXCEPTIONS : -

Si le licencié ou la licenciée n'apparaît plus dans la base de GESLICO après la purge sera considéré(e) comme nouveau licencié ou nouvelle licenciée. A FAIRE VERIFIER AU CD 69

La mutation est gratuite, **mais le DOCUMENT reste obligatoire.** –

Si le joueur ou la joueuse appartenant à une association qui est dissoute de droit (récépissé de déclaration préfecture) ou de fait (disparition des organes légaux, cessation d'activité, sans renouvellement d'affiliation dûment signalé par écrit) en cours d'année pourra demander sa mutation, pour la saison suivante, vers l'association de son choix. Dans ce cas, les mutations internes restent gratuites (mutations externes payantes). mais le formulaire doit être rempli et **compléter PAR LE CD 69 QUI NOTERA DESSUS MUTATION GRATUITE**

Les mutations jeunes sont gratuites sauf pour la catégorie Juniors (si un joueur ou joueuse Cadet(te) passe en catégorie Junior, la mutation est payante).

MODALITES :

Pas de changements. Tout joueur ou joueuse désirant changer d'association, doit faire remplir le formulaire par son club quitté. Une fois, celui-ci rempli, complètement, **le joueur ou la joueuse** envoi au comité à l'adresse suivante :

COMITE DU RHONE DE PETANQUE
SERVICE MUTATIONS
26 6EME RUE
69800 ST PRIEST

- **Son ancienne licence**
- **Son règlement par chèque**
- **Le formulaire entièrement complété ne pas oublier de mettre un mail et un telephone**
- **Et une enveloppe timbrée pour le retour**

Tout document incomplet ne sera pas traité

Les demandes seront traitées sous 10 jours au maximum

Le comité départemental de pétanque

Et ieu provençal du Rhône